



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

ACTUALITE CEREMA

Cerema : actualités CFDT des 5 et 6 septembre 2013

Une rentrée riche pour la CFDT du futur Cerema :

- jeudi 5 septembre : Comité Technique Ministériel sur le projet de décret-cadre
- vendredi 6 septembre : comité de suivi du protocole

Vous trouverez ci-après nos compte-rendus de ces deux réunions importantes, tant pour le futur Cerema que pour nous, agents qui allons en être la chair et les muscles, accrochés au squelette globalement imposé par l'administration.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et restons à l'écoute de vos remarques et suggestions.

CTM du 5 septembre 2013

Le projet de décret-cadre faisait l'objet du point n°3 de ce Comité Technique Ministériel (CTM), présidé par le Secrétaire Général du MEDDE/METL, Vincent MAZURIC. Ce dernier sera, à terme et en prime, le futur commissaire du gouvernement auprès du conseil d'administration du Cerema (cf. article 8 du décret) ; il "*assure la mise en cohérence de la position de l'État au sein du CA (...) et veille (...) aux intérêts dont l'État a la charge*".

Notre déclaration liminaire CFDT figure en fin du présent document.

En réponse aux interrogations sur les relations avec les collectivités, B. Larroutou nous répond qu'il y travaille : à titre d'exemple, il vient de rencontrer l' élu local, président du CNFPT (centre national de formation de la fonction publique territoriale). Enfin, la réunion du comité de suivi avec les représentants des associations de collectivités ne devrait plus tarder. Néanmoins, il reconnaît que pour l'instant, l'interface avec les collectivités n'est pas complètement en place.

Sur le décret, après plus d'une heure et demie d'échanges entre syndicats et administration, le CTM passe en revue et vote sur les amendements au décret, présentés par les syndicats. Les deux amendements majeurs sont présentés respectivement par la CFDT et la CGT ; ils concernent le nombre de membres du Conseil d'Administration (CA). Le projet de décret en prévoit 17, dont cinq pour l'État et 4 pour les trois autres collèges (collectivités, personnes qualifiées, représentants du personnel - RP).

Le secrétaire général met au vote ces deux amendements, en indiquant que l'administration n'y est pas favorable.

- Vote sur l'amendement CGT sur le CA (visant à mettre tous les collèges à 5 membres au lieu de 4) :
 - Pour : CGT-FO-FSU
 - Ne prennent pas part au vote : CFDT et UNSA
- Vote sur l'amendement CFDT sur le CA (visant un tiers environ de RP et un nombre de 5 au lieu de 4) :
 - Pour : CFDT et UNSA
 - Abstention : FO
 - Ne prennent pas part au vote : CGT-FSU

La CFDT n'est pas opposée à ce que l'État, financeur du Cerema, ait un représentant de plus que les collectivités, ni à ce qu'il y ait un représentant du ministère du budget (contrairement à CGT-FO-FSU). Par contre, elle indique qu'elle votera CONTRE cette version du projet de décret, si le nombre de RP ne passe pas au moins de 4 à 5.

Le secrétaire général, ayant entendu la demande des syndicats d'un nombre plus important de membres au CA et souhaitant éviter un vote UNANIME CONTRE le texte, propose d'ajouter un représentant supplémentaire à chacun des quatre collèges, soit un CA de 21 membres. Le représentant supplémentaire de l'État serait du Ministère de la Recherche ou de l'Enseignement supérieur ; celui des collectivités serait issu d'une autre association que les 4 déjà prévues.

- Vote sur la proposition du secrétaire général sur la composition du CA à 21 membres :
 - Pour : UNSA
 - Contre : CGT-FSU
 - Abstention : CFDT et FO

La CFDT n'a pas voulu voter CONTRE pour saluer le geste d'ouverture de l'administration et ce, même si sa demande initiale d'un tiers de RP n'est pas satisfaite.

Pour finir, le secrétaire général met au vote l'ensemble du texte du projet de décret, amendé avec sa proposition sur le CA à 21 membres :

- Contre : CGT-FSU
- Abstention : CFDT, UNSA, FO

Le projet de décret ainsi modifié devrait être transmis au Conseil d'État.

Comité de suivi Cerema du 6 septembre 2013

Participants :

Administration : DRI (L. Tapadinhas), DRH (T. Vatin) et leurs collaborateurs.

Équipe de préfiguration : Bernard LARROUTUROU (BL).

Organisations syndicales :

CFDT : Martine MEUNIER, Gérard BOUIN, Patrick FOURMIGUE

UNSA : Michel GUICHARD, P.LEBRETON

CGT, FO, FSU.

En préambule, la CFDT revient sur sa demande d'éléments sur le budget 2014. L'administration ne veut rien dire et renvoie systématiquement à la réunion du 1^{er} octobre. La CFDT craint que le "*plus tard*" récurrent ne devienne "*maintenant, c'est trop tard*", si tout est ficelé d'ici là.

Calendrier du comité de suivi

Au comité du 25 juillet, la CFDT avait suggéré de tenir la réunion du 1^{er} octobre à Bron, au siège du futur Cerema (plutôt qu'au ministère à la Défense). L'administration accepte cette "*délocalisation*" symbolique d'un comité de suivi au siège du futur Cerema.

La réunion avec les représentants des collectivités est prévue le 21 octobre, mais sans garantie de participation des cabinets.

Ajout d'une réunion supplémentaire le 16 octobre. Ordre du jour à finaliser.

Projet de décrets de délégation de pouvoir au DG du Cerema

Ces décrets visent à permettre au directeur général du Cerema de pouvoir recruter et gérer les agents du Cerema, relevant du MEDDE.

Propositions de l'administration

- **Pour les 300 adjoints administratifs, comme pour les 40 dessinateurs**, création respectives de CAP "Cerema", qui se substitueront aux actuelles CAP régionales (gérées par le DREAL). Pas de modification pour les CAP nationales ;

- **Pour les 280 ETST** (plus de 80% du corps est dans le Cerema, le reste à l'Ifsttar et divers), création d'une CAP "Cerema", de façon à permettre au directeur général du Cerema d'avoir délégation complète de gestion, sauf pour les promotions et mises à disposition qui relèveraient de la CAP nationale (comme pour les adjoints administratifs et les dessinateurs) ;
- **Pour les 170 OPA**, création d'une CCOPA "Cerema", qui se substituera aux :
 - 3 CCOPA du CETE de Lyon, du CETE Ouest et du Cetmef
 - diverses CCOPA de DDT pour les 8 autres services.

Réactions syndicales

- Pour les **adjoints administratifs**, la CFDT est favorable à une CAP "Cerema". Position identique des autres syndicats, sauf FO ;
- Pour les **dessinateurs**, la CFDT est favorable à une CAP "Cerema". Position identique de l'UNSA. Position contraire de CGT-FO ;
- Pour les **ETST**, la CFDT est opposée à une CAP "Cerema" et demande d'en rester avec la seule CAP nationale. Position identique des autres syndicats ;
- Pour les **OPA**, la CFDT est favorable à une unique CCOPA "Cerema". Position identique de l'UNSA. Position contraire de CGT, pas d'avis de FO.

Réponses de l'administration

L'objectif de l'administration est de présenter les décrets au Comité Technique Ministériel du 24 octobre. Aussi,

- pour les ETST, face à l'unanimité syndicale, elle va réfléchir ;
- pour les adjoints, dessinateurs et OPA, elle resterait sur ses propositions initiales, ce qui satisfait la CFDT.

Pour les dessinateurs, l'administration estime qu'il pourrait s'agir d'une solution provisoire. En effet, vu le faible effectif (corps en voie d'extinction, faute de recrutement depuis des années), tant au sein du Cerema qu'au sein des CAP régionales, elle s'interrogera en 2014 sur la pertinence de maintenir des CAP locales.

Financement des opérations communes de la préfiguration en 2013

Les ministères prenant en charge une faible part des dépenses liées à la création du Cerema (logiciels de gestion, mobiliers et divers), les budgets 2013 de fonctionnement des 11 services sont ponctionnés de 1,6 M€ environ.

Au dernier comité de suivi (25 juillet), le préfigurateur avait informé que chacun des 11 directeurs avait la responsabilité de trouver en interne les moyens de supporter cette ponction. La CFDT avait demandé que l'administration établisse et communique aux syndicats un bilan de synthèse de la façon dont chacune des 11 directions allait procéder, en indiquant les domaines impactés par cette baisse budgétaire.

L'administration remet, en séance, une note de 2 pages. La CFDT réagira après examen du document.

Régimes indemnitaires

L'administration a établi un état des lieux (la CFDT l'a trouvé de qualité) et des propositions. Les primes des AUE et IPEF vont y être ajoutées. Il ne concerne que les primes et indemnités qui sont susceptibles de changement du fait du Cerema (la prime info par exemple n'est pas évoquée).

Le directeur général du Cerema serait responsable de l'harmonisation et de la notification des dotations indemnitaires. Il pourrait en déléguer tout ou partie, par exemple, aux directeurs territoriaux pour les B et C. Il serait l'harmonisateur des A+ et A, en lieu et place des MIGT et DREAL comme actuellement.

La CFDT rappelle que le protocole faisait état d'une "*harmonisation*" indemnitaire, certes sans préciser si elle allait être à la baisse, à la hausse, géographique, etc. Là, on en reste à un quasi statu quo.

Pour les ISS, l'administration rappelle qu'elle a voulu respecter une logique géographique de coefficients départementaux, de façon à permettre la "*fluidité*" des mutations entre les implantations du Cerema et les DDT, DREAL, DIR, etc... à proximité.

La CFDT fait remarquer que la logique géographique n'est pas toujours respectée. Ainsi, nos anciens collègues des DI des CETE (départements informatiques), ont bénéficié d'une harmonisation vers le haut, avec la création du CPII, tant sur PSR, PFR qu'ISS (du moins pour ceux qui étaient à moins de 1.10). Certes le CPII est rattaché à l'administration centrale, mais cela va finir par nous faire regretter de ne pas avoir le statut de SCN, rattaché au CGDD !

La CFDT ne revendique ni plus ni moins que ce qui a été fait pour le CPII, dont 90% des effectifs sont en province, comme les CVRH par ailleurs.

Agents en CDD et "CDI-sation"

La DRH diffuse en séance une fiche sur les CDD. La CFDT réagira après examen du document.

Point sur le pré-positionnement

La procédure devait être bouclée le 2 septembre, mais d'ultimes discussions ont lieu avec les quelques cas de refus. Au final, il devrait y avoir moins de 4 cas de recours en CAP. L'administration refuse de donner les corps concernés, car rien n'est encore officiel.

Déclaration CFDT sur le Point 3 du CTM : décret Cerema

Ce Comité Technique Ministériel doit se prononcer sur le décret Cerema avant son passage en Conseil d'État. Pour tenir les échéances avec des modalités correctes, il nous a fallu interpellé par deux fois les ministres concernés, en espérant mettre fin à la politique du fait accompli de l'administration et du préfigurateur.

La version présentée aujourd'hui a été notablement modifiée. Dans les comités de suivi, la CFDT a proposé plusieurs amendements, dont certains ont été intégrés, comme :

- le Président et le vice-président du Conseil d'Administration issus de 2 collèges différents.
- des suppléants pour les représentants des collectivités au Conseil d'Administration

Mais pour la CFDT, le compte n'y est pas !

Au Comité Technique Ministériel de février, notre amendement au projet de loi, relatif à la présence des représentants du personnel au conseil stratégique, a malheureusement reçu un avis défavorable. Cela nous incite à revendiquer une place plus importante des représentants du personnel dans le Conseil d'Administration. C'est le sens de notre amendement. Nous ne remettons pas en cause la répartition entre les différents collèges mais dans un établissement comme le Cerema, les représentants du personnel doivent avoir toute leur place.

Oui, il y a une étude d'impact. Elle décrit la concertation avec les syndicats, de façon plus qu'édulcorée. Elle s'attache à présenter l'EPA, mais sans évoquer, ni la situation de référence des onze services que l'on fusionne, ni la situation future. A noter que ce document très technique aborde peu la question des agents face au changement. Ceci explique peut-être le mouvement d'inquiétude, voire de défiance qui caractérise les votes de plusieurs Comités Techniques Locaux.

Pour la CFDT, ce Cerema devrait être un outil multi-collectivités. Dans le cadre du comité de suivi, nous n'avons toujours pas pu rencontrer les représentants des associations d'élus locaux. Le programme d'activités 2014 s'élabore avec les seules Directions Générales. En l'absence de comités thématiques du Cerema (de CODOR pour le Certu), comment les collectivités vont-elles pouvoir apporter leurs points de vue et leurs attentes sur ce programme ?

Ce chantier Cerema n'est pas abouti. Les questions et préoccupations des agents, sur les missions et les moyens, le régime indemnitaire et tout le volet RH, restent entières.

Enfin, la CFDT souhaite que les prochains comités de suivi soient abordés dans un véritable esprit de dialogue et de construction. Il en va de l'avenir du Cerema.